

La Roche Derrien

LETTRE D'INFORMATION



Informations aux citoyens

En tant qu'habitants de la commune, vous avez le droit d'être informé des affaires de celle-ci. Ce bulletin, publié à la suite de chaque conseil municipal s'y emploie.

Par ailleurs, le conseil municipal est public. C'est le maire qui le convoque chaque fois qu'il le juge utile et doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le maire préside le conseil municipal : c'est une de ses premières attributions.

Le conseil municipal siège en présence du public sauf si l'assemblée décide le huis clos. La salle des séances est donc ouverte à toute personne, sans restriction. Le public doit cependant s'abstenir de toute intervention ou manifestation. Le Maire, qui a la police de l'assemblée peut faire expulser de l'auditoire ou faire arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

1er prix d'architecture

Samedi 25 octobre, le projet architectural de La Madrerie a été récompensé. Le 1er Prix d'Architecture en Bretagne catégorie "Aménager" a été attribué au projet développé pour La Roche-Derrien par l'Atelier Rubin associés. www.atelier-rubin-architectes.com

AJIR

Vendredi 19 décembre, les membres de l'Association des Jeunes Irréductibles Rochois ont organisé une sortie à la patinoire de St-Brieuc. L'association compte quinze adhérents de 11 à 17 ans. Les jeunes rochois désireux de rejoindre l'AJIR peuvent se manifester auprès de la mairie, l'adhésion s'élève à 5 euros par an. Le bureau est composé de Jean Luron : président, Alisson Potier : trésorière et Romain Provost : secrétaire.

Listes électorales

Chaque jeune français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales. En dehors de ce cas de figure, et si vous n'êtes pas déjà inscrit, l'inscription sur les listes électorales de votre commune est une démarche volontaire et n'est pas automatique. Pour vous inscrire, rendez-vous à la mairie avec les pièces nécessaires avant le 31 décembre :

- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (pour une démarche sur place ou par courrier),
- Une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'1 an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité valide ou périmée depuis moins d'un an) + une preuve de la nationalité française (décret de

naturalisation ou certificat de nationalité)

- Un justificatif de domicile.

★ **PROCHAINES ÉLECTIONS (SOUS RÉSERVE DE VALIDATION) :**

- 22 & 29 MARS 2015 **élections départementales**

- DÉCEMBRE 2015 **élections régionales**

Tri sélectif

Restez vigilant sur la qualité de votre tri sélectif ! Le taux de refus étant en nette augmentation, les agents de collecte sont de nouveau autorisés à effectuer des contrôles pouvant entraîner le refus de collecte du bac jaune.

★ **RAPPEL :**

- Dans les bacs jaunes ne déposer que les contenants et emballages destinés à être recyclés, soit :

- Les déchets auparavant déposés dans les éco-points : papiers, revues, cartonnets, briques alimentaires, bouteilles plastiques (eau, huile, jus de fruits, produit d'hygiène, ...), aérosols, boîtes de conserves, canettes, ...

- Auxquels s'ajoutent : les plastiques souples (emballage de pack d'eau, sac plastique), les barquettes alimentaires et de jardinerie en plastique et en polystyrène, les pots en plastique (yaourt, crème, fleurs) .

- Le verre (bouteilles, bocaux...) doit être déposé uniquement dans les bornes d'apport volontaire ou en déchetterie, en aucun cas dans vos conteneurs.

En cas de doute il est conseillé de déposer le déchet dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

Vous pouvez consulter votre mémo-tri et les consignes de tri distribués avec votre conteneur. Informations disponibles également sur le site internet haut-tregor.com ou en contactant le 02 96 91 33 12 (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

Déchetterie

Régulièrement il est constaté que les usagers transportant des déchets verts (branchages, tailles de haies/de pelouse) dans des remorques perdent ces déchets pendant le transport à la déchetterie.

Afin d'éviter tout accident il est nécessaire de bâcher la remorque ou d'en sangler le contenu s'il peut s'envoler.

Recyclage textile

Vos textiles, linge et chaussures peuvent avoir une seconde vie. Déposez-les en un point apports, ils pourront être recyclés et portés à nouveau.

Trouvez le point apport le plus prêt de chez vous sur www.lafibredu.tri.fr

État-civil

★ **NAISSANCES :** Noah HARLACHER né le 7 octobre 2014.

★ **DÉCÈS :** Elisabeth BOUCHENEZ, le 27 septembre 2014 ; René CERUTTI, le 24 février 2014 ; Georgette PETON née CHABRO, le 4 octobre 2014 ; Madeleine ROPERS née OLLIVIER, le 7 octobre 2014 ; Louise LIORZOU née BEAUMANOIR, le 15 octobre 2014 ; Renée DUEDAL née HENRY, le 13 octobre 2014.

Relève des compteurs d'eau

La relève des compteurs d'eau se fera du 27 novembre au 12 décembre 2014 sur la commune.

Les techniciens seront munis, lors de leurs interventions, d'une carte professionnelle Véolia Eau.

Tarifs de la cantine

Pour l'année scolaire 2013-2014, le coût de la cantine scolaire pour la Commune de La Roche-Derrien a été estimée à 84.000 € au total (après facturation aux différents rationnaires) alors que seulement 27% des effectifs sont des enfants habitant sur la Commune. La dépense a ainsi été évaluée à 50.000 € pour les enfants extérieurs à la Commune.

Comme les élus considèrent que les contribuables Rochois ne doivent plus supporter seuls cette dépense importante, le Conseil Municipal de la ville de La Roche-Derrien a décidé d'appliquer au 1er septembre dernier, un tarif extérieur de cantine pour les enfants de l'école Sainte-Catherine dont les parents n'habitent pas à La Roche-Derrien et pour les enfants scolarisés au RPI La Roche-Derrien / Pommerit-Jaudy n'habitent pas ces deux communes.

Ainsi, pour les élèves venant des communes extérieures, le repas est désormais facturé 3,60 € contre 2,60 € pour les résidents (habitants de La Roche-Derrien pour l'École Sainte-Catherine ou habitants de La Roche-Derrien ou Pommerit-Jaudy pour le RPI du fait de la mutualisation du coût global des repas). Malgré tout, le coût réel d'un repas scolaire est estimé à 5,50 € environ et la commune de La Roche-Derrien prend toujours la différence entre ce coût réel et le prix payé par les familles, soit 1,90 €. Compte tenu de cette augmentation non négligeable, et de la demande des familles qui ne souhaitent pas être pénalisées, un courrier a été envoyé aux autres communes afin que les Conseils Municipaux étudient la possibilité d'attribuer une aide financière à hauteur de ces nouveaux ajustements tarifaires (soit 1 € par repas pris) pour les enfants concernés.

Aides aux études

★ CONSEIL GÉNÉRAL

Le conseil général des Côtes d'Armor accorde des aides, sous conditions de ressources, aux familles résidant en Côtes d'Armor et dont les enfants sont collégiens.

Il est possible également d'obtenir aide et prime à la mobilité, sans condition d'âge, pour les lycéens et étudiants coastarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger.

Dossiers à télécharger sur http://cotesdarmor.fr/citoyennete/leducation/les_aides_aux_etudes.html

★ CNAS

Le Comité National d'Aide Sociale (CNAS) peut octroyer une aide allant de 64 € à 220 € par an, pour les familles éligibles, pour chaque enfant de 19 ans (ou entrant en études supérieures) à 26 ans dans l'année civile.

Des aides du CNAS existent aussi dès 11 ans (47 à 62 €). www.cnas.fr/Vos-enfants/L-enseignement/Rentree-scolaire-19-26-ans

★ COS

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) offre également, des primes de rentrée scolaire, selon certains critères, sous forme de chèques Cdhoc, modulées selon les revenus de la famille. La prime est accordée aux lycéens, mais aussi dès l'entrée en études supérieures (ou pour chaque enfant poursuivant des études à partir de 20 ans) jusqu'à 22 ans dans l'année civile.

★ ET BIEN SÛR LES AIDES DE LA CAF ...

La Caisse d'Allocation Familiale aide également en

fonction des revenus de la famille : allocation de rentrée, bourses scolaires, ... www.caf.fr

Assurance maladie

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher, mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux !

L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple. Selon vos ressources, l'Assurance Maladie peut vous accompagner pour bénéficier d'une complémentaire santé. Elle propose : la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ou l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS).

★ LA CMUC

> Avec la CMUC, vos soins sont pris en charge à 100% sans avance de frais, dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie et dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

> Vous accédez à des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.

★ L'ACS

De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas. Vous dépassez légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire ? Vous pensez n'avoir droit à aucune aide ? Contactez votre CCAS qui pourra vous accompagner dans vos démarches.

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources.

> Avec l'ACS, une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge. Vous recevez l'aide sous forme d'un chèque à remettre à la complémentaire santé de votre choix. Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer.

> Autres avantages : vous avez droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais. Vous accédez également à des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.

★ COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE CMUC OU D'ACS ?

Contactez le CCAS dans votre mairie.

Pour plus d'informations, consultez le site www.ameli.fr

SPANC

Quelques personnes ont dernièrement exprimé leur mécontentement au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui est une compétence de la Communauté de Communes du Haut-Trégor, concernant la redevance annuelle destinée à financer les charges du service.

En réponse, la CCHT précise que cette redevance ne concerne pas que le contrôle périodique d'assainissement individuel, mais couvre également un ensemble de prestations :

- les contrôles de conception (lors de l'élaboration d'un permis de construire ou de réhabilitation totale),
- les contrôles de bonne exécution des installations neuves et réhabilitation (ou contrôles de réalisations),
- les contrôles des installations existantes,
- les contrôles anticipés dans le cadre d'une vente immobilière,
- les contrôles périodiques de bon fonctionnement (tous les 8 ans),
- la rédaction des rapports qui vous sont adressés,
- l'assistance technique auprès des usagers.

Cette redevance annuelle de 25,30 € est exclusivement destinée à financer les charges du service. Elle s'adresse à tous les usagers propriétaires qui ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement collectif en application du nouveau règlement au 1er janvier 2014.



6ème CM du 28 novembre 2014

CCHT

Le Conseil Municipal accepte certaines modifications statutaires de la CCHT (Communauté de Communes du Haut Trégor) en ce qui concerne :

★ **L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Construction, extension, gestion du réseau d'assainissement collectif et des stations d'épuration. L'ex-communauté de communes du Pays Rochois avait déjà cette compétence. Vote à l'unanimité.

★ **L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ESPACES NATURELS**

Le Conseil Municipal, suite à la délibération de la CCHT, précise que l'intérêt communautaire en matière d'espaces naturels est le suivant : les espaces propriétés du Conservatoire du littoral ; les espaces publics dont les richesses naturelles justifient une reconnaissance au titre des ZNIEFF, des directives européennes « Oiseaux » ou « Habitats » ; les étangs de Milin Saez et les parcelles en zone ND à Pommerit-Jaudy dont la CDC Haut-Trégor est propriétaire.

★ **L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE SENTIERS DE RANDONNÉES**

Le Conseil Municipal, suite à la délibération de la CCHT, précise que l'intérêt communautaire en matière de sentiers de randonnées est le suivant : le GR 34 sur l'ensemble de son linéaire en Haut-Trégor ; les boucles de randonnées intercommunales ou permettant une connexion entre deux communes du territoire ou une collectivité voisine ; les sentiers mettant en valeur un patrimoine (naturel et bâti) unique à l'échelle de la Communauté de Commune ; les sentiers d'interprétation du patrimoine (naturel et bâti) existants (sentier de l'eau à Pommerit-Jaudy, sentier de la chauve souris à Hengoat, sentier de La Roche-Derrien, sentier du gouffre de Plougrescant) et les projets nouveaux à condition qu'ils soient complémentaires de ceux existants.

Les sentiers d'intérêt communautaire devront être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée ; les sentiers passant en terrains privés devront avoir des conventions de passage tripartites (Communes, CDC Haut Trégor, propriétaires) conformes et à jour.

Participation financière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'École Sainte-Catherine, pour chaque enfant Rochois scolarisé dans l'école en classe élémentaire, la somme de 528 € par an. Cette participation financière s'éta-

blit conformément au contrat d'association, et s'élève à 10.560 € pour 20 enfants.

Renouvellement de prêt

Le Conseil Municipal valide la proposition de renouvellement du prêt à court terme du Crédit Agricole (selon des conditions identiques aux précédentes) utile au financement du lotissement Park Bras. Il s'agit d'une procédure classique pour ce genre d'opération en attente de la vente des lots. Pour rappel, le lotissement Park Braz dispose de 11 lots à 35€ le M².

Organisation du 11 novembre

- 11 h15 : Rassemblement des anciens combattants au monument aux morts.
- 11 h30 : Cérémonie.
- 12h00 : Pot de l'amitié en Mairie.
- 12h30 : Repas des anciens à la salle des fêtes.

Attention, cette année, il n'y a plus de distribution de colis. En revanche, la livraison des repas à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer est possible sur simple demande (inscription auprès de la mairie). La livraison sera faite le jour même à partir de 10h00.

Indemnité de conseil du percepteur

À chaque changement de percepteur et à chaque renouvellement de Conseil, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de conseils au percepteur. Celle-ci est nominative et est prise pour la durée du mandat.

Cette indemnité s'élève pour l'année 2013 à 416 € auxquels s'ajoutent 35 € de charges.

Points sur les travaux en cours

★ **HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

La municipalité soucieuse de continuer à s'engager dans une démarche globale environnementale et d'économie d'énergie, adopte, à la majorité, la diminution de l'éclairage public. L'objectif, en plus de faire baisser la consommation énergétique de la commune, et de limiter les nuisances lumineuses nocturnes.

En semaine, l'éclairage de la commune sera désormais éteint à 21 h15 (au lieu de 22h15). Seul le quartier du centre (Place du Martray et rues principales qui y sont rattachées) restera allumé jusqu'à 22h00.

Le week-end (vendredi soir et samedi soir), l'éclairage de la ville arrêtera à 21 h15, sauf sur la Place du Martray qui restera allumée jusqu'à 22h30.

Le matin, l'éclairage débutera, comme avant, à 6h45.

★ **PLATEAUX SURÉLEVÉS**

Une subvention va être demandée pour les plateaux surélevés devant équiper les rues Saint-Jean et de la Rive et la réalisation d'enrobés rue de pitié et à l'entrée de la salle des fêtes.

Plusieurs devis ont d'ores et déjà été demandés.

Le Conseil autorise le Maire à mandater le moins disant pour des travaux de même nature. Le Conseil autorise le Maire à demander des subventions au Conseil Général pour la réalisation des plateaux sur la base de 24.711 € HT.

★ **ACTION DE JUSTICE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice pour faire valoir les droits de la commune en matière de garantie décennale pour les travaux réalisés rue aux toiles et rue du Jouet.

BIBLIOTHÈQUE

★ LEVER DE RIDEAU SUR LA RENTRÉE LITTÉRAIRE

– Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier de Patrick MODIANO, un petit bijou, récompensé par le prix Nobel de littérature 2014.

– 36 chandelles de Marie-Sabine ROGER, roman plein d'humanité, aux personnages émouvants, croqués avec humour et justesse. Une belle réflexion sur le sens de la vie.

– Charlotte de David FOENKINOS, un très bel hommage à Charlotte Salomon, jeune artiste peintre assassinée à Auschwitz.

– Retour à Little Wing de Nickolas BUTLER, un récit magnifique sur l'amitié, non dénué d'humour et plein de charme.

– Le Ravissement des innocents de Taiye SELASI. L'histoire d'une famille qui, comme la nôtre, doit traverser la vie pour savoir qu'elle est enfin arrivée chez elle. Sublime.

– Ces instants-là de H. WASSMO. Rien ne sert de croire au destin, il faut le fabriquer soi-même.

– Les Mots qu'on ne me dit pas de Véronique POULAIN, récit drôle, vif parfois cruel et profondément sincère sur le monde du silence.

– Peine perdue de Olivier ADAM, un roman noir reliant 23 portraits plus attachants les uns que les autres.

– D'autres romans vous attendent : K.PANCOL, A.BRINK, A.FERNEY, J.FAILLER, F.JACOB ...

**VENEZ DÉCOUVRIR LEUR DERNIER ROMAN
AUTOUR D'UN CAFÉ, LE 8 NOVEMBRE 2014**

Activités du 16/18

– Atelier teinture & shibori, le dimanche 02 Novembre de 15h à 17h, atelier gratuit, à partir de 7 ans, 7 places. Renseignements & inscriptions au 06 60 46 81 17 ou 02 96 15 92 59.

À PARTIR DE DÉBUT NOVEMBRE, LE 16/18 PROPOSE CHAQUE MERCREDI APRÈS-MIDI :

– De 14h à 16h : soutien scolaire en groupe dans les matières scientifiques (maths, SVT, sciences physiques) de la 6ème à la 2de. Gratuit. Inscriptions par téléphone au 06 80 14 43 54 ou au 02 96 15 92 59.

– De 16h à 21h : cours individuels de guitare, basse et yukulélé, tout niveaux, cours à la carte pour adultes et enfants. Renseignements et inscriptions au 06 31 64 50 32.

Animations & manifestations

– **SAM. 22 ET DIM. 23 NOVEMBRE :**

Marché de Noël organisé par l'École Sainte-Catherine.

– **WEEK-END DU 5, 6 ET 7 DÉCEMBRE :**

Téléthon (des animations auront lieu à La Roche-Derrien).

> Réunion de préparation organisée par Arnaud Pariscoat le **SAM. 8 NOVEMBRE À 11H** à la Mairie.

– **SAM. 6, DIM. 7 ET SAM. 13, DIM. 14 DÉCEMBRE :**

"La Mésosphère présente ses jardins aériens", Exposition végétale à La Maladrerie.

– **DIM. 14 DÉCEMBRE À 15H :**

Spectacle de Noël avec le clown ZAG. Un "pestaclé" dynamique, interactif et inoubliable pour petits et grands.

– **SAM. 24 JANVIER À 18H30 :**

Vœux du Maire à la salle des fêtes.

Annonces



Célébration du 11 Novembre

★ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement des anciens combattants à 11 h 15 devant la mairie, dépôts de gerbes et discours devant le monument aux morts. Toute la population est invitée à participer à cette cérémonie suivie d'un vin d'honneur en Mairie.

★ REPAS À LA SALLE DES FÊTES

Le repas est offert par la commune pour les personnes de 65 ans et plus. Celles ou ceux qui, pour des raisons de santé, se trouvent dans l'incapacité de venir au repas, peuvent s'inscrire en mairie pour que le repas leur soit livré à domicile. Les personnes de moins de 65 ans désireuses de participer au repas peuvent s'inscrire et se procurer des tickets en mairie au prix de 25€.

**PENSEZ À VOUS INSCRIRE EN MAIRIE
AVANT LE LUNDI 3 NOVEMBRE.**

Marché de Noël

L'école Sainte Catherine organise le 1er marché de Noël de La Roche-Derrien, les 22 et 23 Novembre prochain. Les stands se tiendront dans la salle des fêtes, à la Maladrerie et à l'extérieur.

Un des principaux atouts de ce marché est la présence exclusive de créateurs, artisans et fabricants. Vous ne trouverez pas de revendeur ou de distributeur. Tous les objets présentés seront des créations artisanales et donc uniques !

Le Marché est gratuit pour tous les visiteurs. La féerie de Noël sera recréée par une décoration appropriée et grâce aux exposants (dont le plus beau stand sera récompensé par le public).

Des ateliers enfants, un calendrier de l'avent géant, une boîte aux lettres du père Noël, un jeu concours sans obligation d'achat ... sont proposés pour le plaisir des plus jeunes.

Enfin, un pôle extérieur présentera des produits artisanaux de qualité à déguster sur place ou à emporter et différents stands d'alimentation.

Mairie de LA ROCHE-DERRIEN

TÉL 02 96 91 36 31
FAX 02 96 91 39 03
MAIL la.rocche-derrien@wanadoo.fr
WEB www.larochederrien.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Fermée le jeudi après-midi et le samedi